

Avec nous, soyez acteur(s) de la restauration de notre patrimoine !

REJOIGNEZ L'ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE CALLEVILLAIS

Cette association a pour objet de :

- sauvegarder et valoriser le patrimoine Callevillais,
- récolter des fonds pour financer des opérations de restauration, de conservation, de valorisation du patrimoine communal, en particulier celui de l'église et de son environnement,
- faire découvrir ce patrimoine et sensibiliser la population de la commune à sa sauvegarde.

Pavés mosaïques émaillés découverts à Calleville

Au cours des XII^e XIII^e siècles, la famille des seigneurs d'Harcourt avait fait bâtir un très beau manoir qui était leur résidence favorite. D'après des fouilles faites en 1816 par Rever à Calleville, des **pavés mosaïques émaillés** ont été retrouvés, aux armoiries des Harcourt et des grandes familles ducal normandes. Voir ci-contre.



L'église sainte Clotilde

A l'évidence le patrimoine religieux représente une grande part du patrimoine du village (calvaires, église, cimetière...). L'église, fondée par les familles d'Harcourt aux X^e et XIV^e siècles, modifiée au XVII^e siècle, était dédiée à l'évêque d'Orléans : saint Aignan ou saint Agnan, mais à partir du XVII^e siècle, un curé décida de prendre sainte Clothilde comme protectrice. Cette bâtisse renferme d'étonnantes richesses: statuaire (bois sculpté du XVI^e siècle, moulage de plâtre polychrome du XIX^e siècle), un autel retable d'époque Louis XIV, des bannières de charité, des vitraux du XIX^e siècle réalisés par l'atelier de verriers DUHAMEL-MARETTE, un magnifique aigle-lutrin du XVII^e siècle, récemment restauré bénévolement par des habitants de Calleville et un sculpteur de la région.



Saint Aignan Sainte Clotilde



Saint Hélier Sainte Appoline

Des pèlerins venaient vénérer, il y a quelque temps encore, **sainte Apolline** pour ceux qui souffraient de maux de dents, et surtout **saint Hélier**, ce dernier étant invoqué pour la cécité et pour les enfants chétifs et rachitiques.

VOS COORDONNEES

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Mobile :

Courriel :

ADHÉSION* OU RENOUVELLEMENT*

*barrer le terme qui ne convient pas

Je souhaite adhérer à l'Association en tant que membre adhérent :

- | | |
|--|---------------------|
| <input type="checkbox"/> De 16 à 25 ans | 8 euros |
| <input type="checkbox"/> Individuel (supérieur à 25 ans) | 15 euros |
| <input type="checkbox"/> Couple | 20 euros |
| <input type="checkbox"/> Bienfaiteur (don + adhésion) | 45 euros au minimum |

Pour tous renseignements, contactez le président, Daniel Charpentier

✉ La Mairie, 29 rue Jules Quatrefois, 27800 CALLEVILLE

☎ 02 32 44 95 62

@ contact@assoampatcallevillais.fr / - <http://www.assoampatcallevillais.fr>

📘 [facebook.com/lesamisdupatrimoinecallevillais](https://www.facebook.com/lesamisdupatrimoinecallevillais)

TSVP

BULLETIN DE SOUTIEN

- Je choisis le montant de mon don 50 € 100€ autre montant€
- Je souhaite soutenir régulièrement par un versement mensuel de 5 € 10€ autre montant€ (nous contacter pour le RIB)
- Je souhaite recevoir un reçu fiscal oui non
- Je choisis l'affectation de mon don pour Tous les projets de l'association
 La rénovation des menuiseries de la nef de l'église St Aignan / Ste Clotilde
 La voûte du chœur
 Autre

SI VOUS VERSEZ...

L'association est reconnue d'intérêt général par l'Administration (Identification au R. N. A.: W272001433)

Votre don	vous permet de déduire de l'impôt sur le revenu	et ne vous revient en réalité qu'à
20 euros	13,2 euros	6,8 euros
30 euros	19,8 euros	10,2 euros
100 euros	66 euros	34 euros

MOYENS DE PAIEMENT

- Je règle par **Chèque** à l'ordre *Les Amis du Patrimoine Callevillais* que j'envoie à l'association : Mairie, 29 rue Jules Quatreñoix, 27800 Calleville
- Carte bancaire**, en allant sur le site assoampatcallevillais.fr, rubrique **CONTACT** puis **Faire un don**

QUELQUES PRINCIPES A PROPOS DE LA DEDUCTION FISCALE

En quoi cela consiste ?

a) Pour un particulier

66% du don est déductible des impôts. Cela signifie que, si vous payez des impôts en France, sur un don de 100€ à l'association « *les Amis du Patrimoine Callevillais* », 66€ seront déduits des impôts à payer. Votre don ne vous revient qu'à 34€. Il y a une limite fixée à 20% du revenu net imposable, elle est donc très rarement atteinte.

b) Pour les entreprises

Les dons versés à l'association, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une réduction de 60%, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaire.

Comment cela marche ?

Vous recevrez un reçu fiscal, si demandé, que vous conserverez. Il sera peut-être demandé lors de la déclaration annuelle de revenus.

Pour l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

La réduction d'impôt au titre des dons est maintenue dans le cadre de l'IFI.

Pour un patrimoine net taxable entre 1,3 et 2,57 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017, vos dons sont déductible de 75% et dans la limite maximale de 50.000€. Si vous faites un don de 2000€, vous pouvez déduire 1500€ de votre IFI et votre don ne vous coutera que 500€.

Nota

L'abattement de 30% sur la résidence principale et l'exonération de l'immobilier professionnel sont maintenus.

ENCORE MERCI DE VOTRE SOUTIEN CAR, SANS VOUS, NOUS NE POURRIONS PAS POURSUIVRE LA REHABILITATION DU PATRIMOINE CALLEVILLAIS.



Scannez ce QR code
et suivez-nous sur
Facebook